



Notre monde. À vous d'agir.
Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 26 novembre 2011 – Pour l'humanité



CD/11/xx
Original : anglais

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse
26 novembre 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Document préparé par la Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
Genève, 25 mai 2011

Conseil des Délégués

**Samedi 26 novembre
Genève**

Ordre du jour provisoire

Adopté par la Commission permanente le 22 mars 2011

I Élections, ordre du jour et questions de procédure

- 1. Ouverture du Conseil des Délégués**
- 2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**

II Questions à débattre et appelant une décision

4. Les armes nucléaires

S'inspirant de la résolution 7 adoptée par le Conseil des Délégués de 2009, le projet de résolution met l'accent sur le coût, en vies humaines, des armes nucléaires et sur la difficulté de concilier leur utilisation avec le droit international humanitaire (DIH). Il définira en outre la position du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au sujet de ces armes.

5. La coopération du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec les acteurs extérieurs

Dans le prolongement de la recommandation formulée par l'atelier du Conseil des Délégués de 2009 sur les « Relations avec les acteurs extérieurs au Mouvement », le projet de résolution demande à toutes les composantes du Mouvement d'approuver une proposition visant à ce que de nouvelles mesures soient prises pour favoriser les relations des partenaires du Mouvement avec des acteurs extérieurs, et ce, d'une manière coordonnée et cohérente et dans l'esprit des Principes fondamentaux.

6. Document d'orientation destiné aux Sociétés nationales travaillant en situation de conflit armé et dans d'autres situations de violence

Dans le prolongement de la recommandation formulée par l'atelier du Conseil des Délégués de 2009 sur la responsabilité collective et les partenariats, compte tenu des récents événements mondiaux et sur la base d'un document de référence, la résolution demande aux dirigeants des Sociétés nationales de

mieux se préparer et d'obtenir un meilleur accès aux personnes ayant besoin d'aide dans les conflits armés et autres situations de violence.

Elle encourage le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés nationales à continuer de mettre au point un guide pratique qui augmentera la sécurité et la protection du personnel et des volontaires des Sociétés nationales et améliorera l'accès aux bénéficiaires et la protection de ces derniers.

En outre, il est demandé à la Commission conjointe pour les statuts de produire une note d'orientation précisant le mandat et les rôles éventuels des Sociétés nationales dans les situations de conflit armé, international et non international, et dans d'autres situations de violence.

7. Stratégie pour le Mouvement

Dans le prolongement de la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2009, la Commission permanente présente l'évaluation de la Stratégie pour le Mouvement.

Le projet de résolution décrira les travaux relatifs aux forums du Mouvement et à l'examen/la révision des statuts des Sociétés nationales. La résolution décrira en outre les options pour les orientations stratégiques au niveau du Mouvement, sur la base des constatations et des recommandations de l'évaluation.

8. Protocole d'accord entre la Société du Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Rapport du moniteur sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole.

III Questions appelant une décision

9. Héritage Croix-Rouge et Croissant-Rouge

Le projet de résolution demande à toutes les composantes du Mouvement d'accorder une priorité accrue à la préservation, l'utilisation et la promotion de leur héritage historique et culturel.

10. XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- 10.1. Adoption de l'ordre du jour de la XXXI^e Conférence
- 10.2. Membres du bureau proposés pour la XXXI^e Conférence

IV Suivi du Conseil des Délégués de 2009

Les rapports de suivi seront soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture de la session du Conseil des Délégués.

Les Sociétés nationales qui, suite à la lecture des rapports, souhaitent soulever des questions en informeront la Commission permanente, pour qu'elle les ajoute à l'ordre du jour du Conseil des Délégués. Le meilleur accueil sera réservé aux commentaires écrits envoyés à l'avance.

Aucun rapport de suivi ne sera présenté ni discuté au Conseil si une Société nationale n'en a pas fait la demande, comme cela est indiqué ci-dessus.

1. Rapport sur les travaux de la Commission permanente (rapport régulier au Conseil des Délégués)
2. Rapport sur la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne (résolution 5 du Conseil des Délégués de 2009)
3. Rapport sur la prévention des conséquences, sur le plan humanitaire, de la mise au point, de l'emploi et de la prolifération de certains types d'armes (résolution 7 du Conseil des Délégués de 2009)
4. Rapport sur les expériences vécues par les composantes du Mouvement dans la mise en œuvre du Code de bon partenariat (résolution 9 du Conseil des Délégués de 2009)
5. Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Séville et de ses mesures supplémentaires (rapport régulier au Conseil des Délégués)
7. Rapport sur le Fonds de l'impératrice Shôken (rapport régulier au Conseil des Délégués)
8. Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (résolution 4 du Conseil des Délégués de 2009)

V Clôture du Conseil

Confirmation de la date et du lieu de la session 2013 du Conseil des Délégués

VI. Commissions

Trois commissions parallèles se réuniront *après la clôture du Conseil* pour préparer la XXXI^e Conférence internationale.

Les discussions seront centrées sur les procédures de la Conférence et les questions figurant à l'ordre du jour qui sont d'une importance capitale pour le Mouvement.

Temps imparti : de 1 heure 30 à 2 heures
